



**Service Direction**  
Tél. : 04 77 43 97 85

## **Comité Syndical du SIEL**

**Séance du 27 MAI 2016**

### **Projet de compte-rendu de la Réunion**

## SOMMAIRE

I. ORDRE DU JOUR.....	4
1. - Approbation du compte rendu du comite du 5 février 2016 .....	4
2. - Synthèse des réunions de bureau des 5 février et 4 avril 2016 .....	4
3. - Projet de compte administratif et compte de gestion 2015 .....	6
4. - Affectation du résultat du compte administratif 2015.....	7
5. - Projet Budget Supplémentaire 2016.....	7
6. - Bilan des acquisitions et cessions des biens immobiliers opérées par le SIEL en 2015 .....	9
7. - Avenant n°3 à la Convention de Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit.....	9
8. - Adhésion du SIVU des Alouettes au SIEL.....	9
II. QUESTIONS DIVERSES .....	9

Le 27 mai 2016, à 17 h 00, s'est réuni, à MONTROND LES BAINS, Espace « Les Foréziennes », le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire, sous la présidence de Monsieur Bernard Fournier, Président du SIEL.

M. Boris BESSEY, délégué de Saint-Vincent de Boisset est désigné secrétaire de séance.

M. Fournier salue la présence de M. Vérhilac, Trésorier, et le remercie pour son accompagnement et son expertise sur des dossiers complexes comme le programme THD42.

M. Fournier informe l'assemblée qu'une présentation du compteur LINKY est prévue en introduction de ce Comité Syndical. Il présente M. Montoussé du Lyon, Directeur Territorial auprès d'ERDF, M. Federspiel, Attaché Concession.

M. le Président introduit cette information en précisant que l'installation des compteurs LINKY est une décision de l'Etat conforme aux directives européennes. La généralisation de ce dispositif a été proposée par la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Il rappelle que les appareils de comptage, y compris le disjoncteur, font partie du domaine concédé, le gestionnaire ERDF exploite le service public concédé à ses risques et périls. Le code de l'énergie prévoit que le concessionnaire exerce les activités de comptage et toutes les missions y afférentes. Les inquiétudes des usagers portent principalement sur le risque d'incendie, les troubles de la santé et la protection des données d'où une certaine résistance à la pose du compteur. Toutes ces questions qui interpellent les usagers et les Collectivités sont prises au sérieux par le SIEL qui a organisé déjà différentes réunions et aujourd'hui même par l'atelier proposé avant le Comité. M. le Président poursuit en insistant sur le fait que les maires, vu le contexte législatif et réglementaire sur ce sujet, ne peuvent s'opposer à la pose des compteurs sur leurs territoires (les communes de la Loire n'ont plus la qualité d'autorité concédante) et M. Fournier indique qu'une délibération locale ne peut contredire les autorisations nationales obtenues par ERDF et pourrait être « entachée d'irrégularité » pour les services de l'Etat.

M. Fournier invite M. Montoussé du Lyon à rejoindre la tribune pour son exposé. Ce dernier explique que dans le cadre de ses missions de gestionnaire de réseau de distribution, ERDF modernise le parc de compteurs pour s'adapter aux évolutions technologiques, satisfaire de nouvelles attentes de la société et répondre à des évolutions réglementaires. Linky est un compteur communicant au service du consommateur et des territoires qui doit améliorer le service quotidien (factures basées sur des consommations réelles, des interventions réalisées à distance en moins de 24 h...) et accompagner la transition énergétique. Les plans de déploiement du compteur LINKY répondent à une volonté de mettre à disposition ses services au plus tôt et auprès du plus grand nombre et assurer l'efficacité technique et la viabilité économique du projet. Son déploiement progressera simultanément et équitablement sur tous les territoires. Ainsi, le département de la Loire devrait être couvert d'ici 2021. Un dispositif complet pour l'information du client est prévu : courriers personnalisés, affichage en mairie, documents, site internet....

M. Fournier remercie M. Montoussé pour sa présentation et ouvre le débat auprès de l'assemblée.

*Mme Bombourg (St Bathélémy Lestra) entend que ce compteur est un matériel hautement technologique, et pense que sa durée de vie sera courte, auquel cas, qui en supportera les changements ? M. Montoussé répond que les compteurs sont prévus pour 20 ans. A l'issue de ses 20 ans, ils seront renouvelés ou remplacés par un autre système. M. Fournier indique que le coût des compteurs est intégré dans la part « acheminement » que fixe l'Etat (TURPE : Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité). Ainsi, la facture comporte 3/3 : 1/3 de taxes, 1/3 de fourniture et 1/3 d'acheminement couvrant l'exploitation et les investissements (TURPE).*

*M. Simone (St Barthélémy Lestra) s'inquiète des données personnelles : LINKY est un compteur communicant dans les deux sens. Sa gestion est du ressort de la loi sur le numérique. M. Montoussé confirme que le compteur a été approuvé par la CNIL. Pour la partie « informations personnelles », ERDF ne transige pas avec ce type de données et ce depuis 70 ans.*

*M. Demurger (St Denis de Cabanne) demande si pour un producteur d'électricité par panneaux photovoltaïques équipé, à ce jour, de deux compteurs, production et non consommation, LINKY remplacera ceux-ci ? M. Montoussé confirme qu'il n'y aura qu'un seul compteur, celui-ci comptant dans les deux sens. Ainsi, ce sera une économie sur le coût des raccordements photovoltaïques.*

*M. Demurger continue en soulevant l'hypothèse de celui qui ne revend plus d'électricité à EDF et consommerait pour lui-même. M. Montoussé répond qu'il s'agit de l'autoconsommation et qu'en effet, le compteur LINKY est étudié pour cela, l'utilisateur ne réglerait que le surplus de la consommation.*

*M. le Président remercie à nouveau les représentants d'ERDF pour les éclaircissements et réponses apportés sur ce sujet.*

## I. ORDRE DU JOUR

### 1. - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DU 5 FEVRIER 2016

Monsieur le Président soumet le compte-rendu de la précédente réunion du Comité Syndical à l'approbation des membres du Comité. Il rappelle que ce compte-rendu a été transmis à l'ensemble des délégués le 10 mai 2016 et n'a fait l'objet d'aucune observation.

*Le compte-rendu est approuvé l'unanimité.*

### 2. - SYNTHESE DES REUNIONS DE BUREAU DES 5 FEVRIER ET 4 AVRIL 2016

#### A – TRAVAUX ET INTERVENTIONS : RESEAUX

##### a) Travaux programmés

(pour un montant total HT de 47.262.010 euros dont 30.324.696 euros à la charge du SIEL).

	Montant total HT €	Charge du SIEL €
<b>Renforcement et extensions</b>	1.327.422	1.146.066
<b>Eclairage public</b>	2.120.067	430.194
<b>Esthétique</b>	1.837.137	1.685.459
<b>Sécurisation</b>	1.461.783	332.235
<b>Réseau Fibre Optique</b>	39.414.557	25.657.927
<b>Energie</b>	1.101.044	1.072.815

##### • Convention de financement SIEL/St-Etienne Métropole (Bureau du 4 avril 2016)

Cette convention intervient pour des travaux sur la commune de Fraisses.

*Voté à l'unanimité.*

##### • Constitution d'un groupement de commande pour l'aménagement du Bourg de St Marcel d'Urfé (Bureau du 4 avril 2016)

Réajustement de la convention signée en septembre 2015 entre St Marcel d'Urfé, la CDC du Pays d'Urfé, le Syndicat des eaux de la Bombarde et le SIEL.

*Voté à l'unanimité.*

##### • Convention SIEL / ERDF relative à la gestion des transformateurs (Bureau du 4 avril 2016)

Cette convention rapproche le SIEL et ERDF pour l'optimisation de la gestion des transformateurs.

*Voté à l'unanimité.*

##### b) Très Haut Débit

##### • THD42® Assistance Technique du Département de la Loire (Bureau du 4 avril 2016)

Une Convention a été rédigée entre le Conseil Départemental et le SIEL afin d'optimiser les travaux inhérents au déploiement de la fibre optique.

*Voté à l'unanimité.*

##### • Convention entre le Syndicat des eaux de la Bombarde et le SIEL pour la coordination des travaux THD et des réseaux d'eau potable (Bureau du 4 avril 2016)

Le Syndicat des eaux de la Bombarde réalise des travaux sur son réseau d'eau potable en coordination avec le SIEL pour la pose d'une infrastructure de télécommunications prise en charge par le SIEL. Afin de garantir l'exploitation de l'ouvrage, le SIEL a proposé d'en devenir propriétaire et a établi une Convention définissant les différentes modalités techniques.

*Voté à l'unanimité.*

#### B – SERVICE PUBLIC

##### • Convention de gestion transitoire St-Etienne Métropole / SIEL (Bureau du 5 février 2016)

Suite à la transformation de Saint-Etienne Métropole en Communauté Urbaine au 1er janvier 2016, et afin de mettre en œuvre sa structuration, une convention de gestion transitoire de 6 mois est proposée avec le SIEL.

*Voté à l'unanimité.*

#### C – FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

##### a) Bureau

##### • Comité de pilotage – affermage THD42® (Bureau du 4 avril 2016)

Pour suivre le déploiement de la fibre et son affermage, des rencontres sont prévues entre le SIEL et l'exploitant. De ce fait, sont créés un Comité de suivi, des groupes de travail ainsi qu'un Comité de Pilotage pour lequel un membre du Bureau a été désigné : M. Laget.

*Voté à l'unanimité.*

• **Adhésion des 4 Syndicats d'Auvergne à l'entente des Syndicats d'Energies de Rhône-Alpes : USéRA (Bureau du 4 avril 2016)**

Du fait de l'élargissement de la Région Rhône-Alpes à l'Auvergne, les Syndicats d'Energies d'Auvergne ont souhaité rejoindre l'USéRA.

*Voté à l'unanimité.*

• **Création d'une Association pour l'Union des Syndicats d'Energies de Rhône-Alpes Auvergne – USéRAA (Bureau du 4 avril 2016)**

L'adhésion des Syndicats d'Auvergne à l'USéRA conduit à la création d'une Association. M. Bernard Fournier et M. Philippe Godard sont désignés pour y représenter le Syndicat.

*Voté à l'unanimité.*

**b) Personnel**

• **Bilan d'activités et demande de subvention du CGAS SIEL (Bureau du 5 février 2016)**

*Voté à l'unanimité.*

• **Convention de participation CDG42-MNT, modifications des conditions d'adhésion à la garantie maintien de salaire et du taux de cotisation (Bureau du 5 février 2016)**

Il s'agit du renouvellement de l'adhésion du SIEL pour la période 2016-2019.

*Voté à l'unanimité.*

**c) Comptabilité – finances**

• **Demande d'étalement de paiement : commune de Chavanay (Bureau du 4 avril 2016)**

*Accepté à l'unanimité.*

• **Demande de remboursement anticipé : commune de l'Etrat (Bureau du 4 avril 2016)**

*Accepté à l'unanimité.*

**d) Système d'information**

• **Convention de mise à disposition de données Communauté d'Agglomération Loire Forez / SIEL (Bureau du 4 avril 2016)**

La Communauté d'Agglomération Loire Forez a souhaité enrichir son Système d'Information Géographique en intégrant des données du SIG THD42.

*Voté à l'unanimité.*

**D – ENERGIES ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE**

**a) Service SAGE**

• **Opération d'isolation des combles perdus des bâtiments publics (Bureau du 4 avril 2016)**

Une opération groupée d'isolation des combles perdus a donné lieu un projet de convention « groupement de commande » dont les membres sont les communes et le SIEL.

*Voté à l'unanimité.*

**b) Actions en partenariat**

• **Convention entre le SIEL et ALEC42 (Bureau du 5 février 2016)**

La Convention existant entre le SIEL et ALEC42 a expiré le 31 décembre 2015. Il convient, donc, d'en établir une nouvelle en incluant l'outil PROSPER.

*Voté à l'unanimité.*

• **Avenant n°1 Convention SIEL / SYDER (Bureau du 4 avril 2016)**

Amendement de la convention signée en Juillet 2015, pour l'étendre à toute activité de production et distribution d'énergies.

*Voté à l'unanimité.*

• **Convention SIEL / SIMOLY / SYDER (Bureau du 4 avril 2016)**

Le SIMOLY souhaite associer le SIEL et le SYDER dans le développement d'installations photovoltaïques sur les toits de ses bâtiments publics et ce dans une démarche de TEPCV. Une convention tripartite définit les modalités d'intervention de chacun.

*Voté à l'unanimité.*

## E– NOTES D'INFORMATION

Plusieurs notes d'information de portée générale et ne nécessitant pas de délibération ont été présentées aux différents bureaux.

### Bureau du 5 février 2016

- Présentation des budgets primitifs 20165
- Rapport d'exécution des marchés
- Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations : emprunts, marchés conclus en 2015
- Bilan social
- Rapport d'activités des services 2015
- Bilan des travaux de Maîtrise de l'Energie (MDE), Certificats d'Economies d'Energies (CEE), Photovoltaïque, année 2015
- Activités du Service d'Application du Droit des Sols Mutualisé (SADSM)
- THD42 Convention de passage
- Emprunt SFIL : fonds de soutien
- Protocole transactionnel et emprunt SFIL
- Intervention SEM Soleil – Projets éoliens

### Bureau du 4 avril 2016

- Evolution des redevances de concession
- Présentation du projet de Compte Administratif année 2015
- Bilan vente de chaleur Usson en Forez - année 2015
- Affermage THD42® - Publication du catalogue de service THD
- Présentation par ERDF du Plan Coordonné de Développement et de Modernisation des réseaux (PCDMR)
- Présentation par ERDF du dispositif et du déploiement des compteurs LINKY

### 3. - PROJET DE COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015

M. Fournier demande à M.Laget de commenter ce rapport. Il remercie, à son tour, M. Vérilhac pour son implication dans l'accompagnement du Syndicat.

M. Laget précise que le diaporama projeté est une synthèse des éléments présentés de façon détaillée dans le dossier.

#### A.- Budget principal

Recettes de fonctionnement	Montant en €	Dépenses de fonctionnement	Montant en €
RODP /Electricité et Gaz	307.503,00	Charges générales de fonctionnement	1.485.523,00
Redevance concession électricité et gaz	3.795.512,00	Achat électricité EP	5.178.367,00
TCFE	6.385.591,00	Maintenance EP	3.572.349,00
Contributions et adhésions	8.154.859,00	Frais de personnel	4.405.195,42
Participation aux travaux	2.532.587,00	Frais de gestion, frais financiers et charges exceptionnelles	2.305.405,00
Subventions	84.010,00		

Les réalisations 2015 en section de fonctionnement entraînent un résultat de 6.318.963,56 € auquel il faut ajouter en recette de fonctionnement une partie du résultat de 2014 reporté, soit 1.5 M€.

Ainsi, le résultat de clôture de fonctionnement pour l'exercice 2015 s'élève à 7.818.963,56 €.

Recettes d'investissement	Montant en €	Dépenses d'investissement	Montant en €
FCTVA	1.692.908,00	Travaux d'électrification	7.868.046,00
Récupération de la TVA	1.856.265,00	Travaux d'enfouissement et esthétique	3.762.471,00
Programme du Conseil Départemental pour dissimulation des réseaux	136.028,00	Génie civil de télécommunication	1.598.634,00
FACE/PCT	5.930.885,00	Travaux neufs d'EP	7.409.989,00
Participation travaux adhérents	15.486.095,00	Très Haut Débit	5.189.070,00
Autofinancement	5.894.592,00		
Emprunt	10.300.000,00		
Autres : opérations patrimoniales	12.102.492,00		

M. Laget annonce qu'en tenant compte des restes à réaliser, le solde de financement en investissement est de 5.765.582 €. Ainsi, le besoin de financement de la section d'investissement est couvert par le résultat de la

section de fonctionnement. Le résultat net pour 2015 est de + 13.584.546 € dont 7.696.986 € pour le projet THD42. M.Laget précise que THD42 fait l'objet d'un budget annexe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

En ce qui concerne l'encours de la dette du Budget Principal, celui s'élève à 32.960.731 € pour un ratio de désendettement sur 4.8 années.

*M. Fournier se retire pour le vote de ce Compte Administratif et laisse la présidence à M. Laget.*

*Le Comité, à la majorité et 3 abstentions, approuve le Compte Administratif 2015 du Budget Principal et le déclare conforme au Compte de Gestion de M. le Trésorier Principal Municipal.*

#### **B.- Budget Annexe « Installations Energétiques »**

M. Laget indique que sur ce budget annexe, les recettes d'exploitation sont de 1.601.355,36 € et les dépenses de 794.922,60 €, ce qui donne un résultat de clôture pour l'exploitation de + 907.432,76 €. Les recettes d'investissement s'élèvent à 1.366.458,06 € et les dépenses à 1.319.322,69 €, donnant un solde de 47.135,37 € auquel il faut retrancher le résultat de clôture reporté de 2014, soit - 498.236,38 €, ceci entraîne donc un résultat d'investissement de - 451.101,01 €. Cependant, les restes à réaliser en recettes sont de 384.261 € et en dépenses, 177.121,77 €, ce qui induit un solde de 207.139,23 €. Ainsi, le besoin de financement en investissement s'élève à 243.961,78 €. En tenant compte de ces éléments, le résultat net pour 2015 est de 662.471 €. L'en cours de dette pour ce budget annexe au 31 décembre est de 4.855.084 € pour un ratio de désendettement de 4,7 années.

*M. Fournier se retire pour le vote de ce Compte Administratif et laisse la présidence à M. Laget.*

*Les Membres du Comité, adhérents à cette compétence, approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe « Installations Energétiques » et le déclarent conforme au Compte de Gestion de M. le Trésorier Principal Municipal.*

#### **C.- Budget Annexe « Groupement d'achat d'énergie »**

M. Laget poursuit en mentionnant les dépenses de fonctionnement, soit 2.474.076,01 € et les recettes, soit 2.461.281,17 € faisant apparaître un résultat négatif de - 44.153,06 € dû au décalage dans le temps des remboursements des communes adhérentes à ce groupement d'achat.

*M. Fournier se retire pour le vote de ce Compte Administratif et laisse la présidence à M. Laget.*

*Les Membres du Comité, adhérents à cette compétence, approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe « Groupement d'achat d'énergie » et le déclarent conforme au Compte de Gestion de M. le Trésorier Principal Municipal.*

#### **4. - AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

A la demande de M. le Président, M. Laget continue et précise que les affectations seront inscrites lors du vote du Budget Supplémentaire 2016 :

- Budget Principal, 6.318.963,56 € sur l'article 1068 « excédents capitalisés » en investissement, et 1.500.000 € sur l'article 002 « résultat reporté » en fonctionnement.

*Le Comité, à la majorité et 3 abstentions, autorise l'affectation ci-dessus au Budget Supplémentaire 2016.*

- Budget Annexe « Installations énergétiques » : 746.432,76 € à l'article 1068 « excédents capitalisés » en investissement et 160.000 € à l'article 002 « résultat reporté » en recettes de fonctionnement.

*Les Membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, autorisent cette affectation.*

- Budget Annexe « Groupement d'achat d'énergie » : 44.153,06 € sur l'article 002 « résultat reporté » en dépenses de fonctionnement.

*Les Membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, autorisent cette affectation.*

#### **5. - PROJET BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016**

M. Fournier prie M. Laget de présenter ce dossier.

#### **A.- Budget Principal**

Restes à réaliser :

- Les dépenses d'investissement s'élèvent à 17.269.499,03 €

- Les recettes d'investissement s'élèvent à : 16.311.413,39 €

- Le solde des restes à réaliser est : - 958.085,64 €

Proposition de modification du BP 2016

Recettes de fonctionnement	Montant en €	Dépenses de fonctionnement	Montant en €
75 – autres produits de gestion courante	19.501,00	011 – Charges générales	1.245.471,51
74 – dotations et participations	-125.000,00	012 – frais de personnel	200.000,00
042 – opération d'ordre (SFIL)	2.088.000,00	040 – opérations d'ordre (SFIL)	2.088.000,00
		042 – opérations d'ordre (étalement charges)	372.000,00

Recettes d'investissement	Montant en €	Dépenses d'investissement	Montant en €
040 – opérations d'ordre (étalement charges)	372.000,00	13 - subventions d'investissement	9.592.213,09

10 - Dotations	1.300.000,00	21 - matériel	250.000,00
024 – Produits des cessions	13.414.312,48	27 – immobilisations financières	753,99
16 – emprunts et dette	-3.477.891,61	16 – emprunts et dettes	13.850.000,00

M. Laget conclut ce budget supplémentaire en indiquant que du fait des restes à réaliser et des nouvelles inscriptions, le Budget Principal du SIEL de 2016 s'élève à 132.446.853,62 euros. Il souligne que la section de fonctionnement est principalement impactée par les inscriptions liées à la désensibilisation de l'emprunt DEXIA et l'étalement des charges, et la section d'investissement, par celles attachées au transfert des résultats du budget Très Haut Débit.

*Le Comité, à la majorité et cinq abstentions, approuve le projet de Budget Supplémentaire 2016 du Budget Principal.*

#### **B.- Budget Annexe « Installations énergétiques »**

M. Laget poursuit sa présentation :

Restes à réaliser :

- les dépenses d'investissement : 177.121,77 €

- les recettes d'investissements : 384.261,00 €

Soit un solde des restes à réaliser de + 207.139,23 €

Proposition de modification du BP 2016 :

Recettes de fonctionnement	Montant en €	Dépenses de fonctionnement	Montant en €
70 – Produits des services	30.000,00	011 – charges générales	30.000,00
		012 – frais de personnel	160.000,00
		65 – autres charges de gestion courante	-200.000,00
		67 – charges exceptionnelles	200.000,00

Recettes d'investissement	Montant en €	Dépenses d'investissement	Montant en €
16 – emprunts et dette	397.529,02	23 - travaux	

M. Laget termine cette présentation en indiquant que du fait des restes à réaliser et des nouvelles inscriptions, cela porte le budget annexe « Installations Energétiques » de 2016 à 6.707.606,78 €.

*Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à la majorité et deux abstentions, approuvent les inscriptions portées sur ce budget supplémentaire 2016.*

#### **C.- Budget Annexe « Groupement d'achat d'énergies »**

M. Laget explique que le déficit de 44.153,06 € du Compte Administratif 2015 du Budget « Groupement d'Achat d'énergie » est inscrit sur le compte 002 en dépense de fonctionnement. Le budget est donc équilibré par une recette du même montant sur le chapitre 70. Cela porte ce budget pour l'année 2016 à 8.369.153,06 €.

*Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent les inscriptions portées sur ce budget supplémentaire 2016.*

#### **D.- Budget Annexe « Très Haut Débit »**

M. Laget continue par la proposition de modification du BP 2016 :

Recettes de fonctionnement	Montant en €	Dépenses de fonctionnement	Montant en €
70 – produits des services	310.970,51	011 – charges générales	419.488,83
73 – impôts et taxes	63.518,32	66 – charges financières	67.000,00
75 – produits de gestion courante	112.000,00		

Recettes d'investissement	Montant en €	Dépenses d'investissement	Montant en €
13 – subventions d'investissement	9.557.213,09	16 – emprunts et dettes assimilées	386.666,64
16 – emprunts et dette	4.357.099,39	20 – immobilisations incorporelles	3.489.339,05
041 – opérations patrimoniales	500.000,00	21 – immobilisation corporelles	599.790,00
		23 – travaux en cours	9.438.516,79
		041 – opérations patrimoniales	500.000,00

M. Laget termine sa présentation en indiquant que du fait du transfert des résultats et des nouvelles inscriptions, ce budget annexe Très Haut Débit de 2016 est de 108.269.055,10 €.

*Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent les inscriptions portées sur ce budget supplémentaire 2016.*

M. Fournier remercie M. Laget pour cet exposé et donne la parole à l'Assemblée.



M. Savatier (CDC Pays d'Urfé) remercie le SIEL pour les installations de chaufferie bois et photovoltaïques sur la CDC et invite les entreprises à venir s'installer sur ces « ateliers partagés » ainsi conçus.

M. le Président demande à M. Laget de faire le point sur la désensibilisation SFIL pour répondre à l'engagement pris lors du dernier Comité. M. Laget rappelle la chronologie de ce point financier et fait un parallèle entre ce qui était prévu le 5 février 2016 et l'accord définitif du 16 février 2016 avec la synthèse suivante :

	Comité du 5/02/2016	Accord définitif 16/02/2016
CRD emprunt structuré	4.7 M€	4.7 M€
Taux d'intérêt sur 12 ans	3.25 %	3.25 %
Emprunt capital Soulte	5.56 M€	<b>4.83 M€</b>
Taux d'intérêt sur 12 ans	1.3 %	<b>1.04 %</b>
Emprunt THD	15 M€	15 M€
Taux d'intérêt sur 25 ans	2.6 %	<b>2.26 %</b>

#### 6. - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS DES BIENS IMMOBILIERS OPERES PAR LE SIEL EN 2015

M. le Président poursuit en indiquant que ce bilan, faisant apparaître ni cession ni acquisition, doit être soumis à la délibération du Comité afin d'être annexé au Compte Administratif 2015 du SIEL.

*Le Comité, à la majorité et deux abstentions, approuve ce bilan.*

#### 7. - AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT

M. Fournier demande à M. Laget de continuer. Celui-ci explique que cet avenant résulte d'un constat. En effet, une période de deux ans s'est déroulée entre la finalisation du contrat de DSP (01/2014) et son activation (01/2016) et des évolutions sont intervenues entre temps : sur la réglementation, les règles techniques et d'ingénierie et la tarification. Il est ainsi précisé :

- sur les spécifications techniques du réseau (annexe 16.3) 2 objectifs : rendre évolutives ces spécifications en fonction des recommandations de l'ARCEP, interdire toute rétroactivité de ces recommandations pour les études ou travaux déjà en cours ;
- sur le matériel utilisé par le fermier (annexe 16.19) : les évolutions techniques permettent l'utilisation de matériels plus performants, le délégataire a proposé au SIEL d'actualiser le matériel utilisé ;
- sur l'évolution des débits ADSL (annexe 16.32) car elle détermine le montant de la redevance R3. Cela demande un travail important d'analyse par le SIEL et THD42 Exploitation. Le SIG du SIEL et l'utilisation des données en découlant, permettent de simplifier cette procédure, ce qui induit une nouvelle rédaction de l'annexe 16.32 de la Convention ;
- sur le contrat-type de services (annexe 16.10) et le catalogue de services et grille tarifaire (annexe 16.11), 3 objectifs : adapter l'offre de services pour être en conformité avec l'ARCEP en matière de tarification du FFTH en zone moins dense, introduire une offre « FTTH pro » envers les TPE, apporter la visibilité et la simplification dans l'offre de services en fibre optique noire afin de favoriser l'adhésion des usagers.

*Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent l'avenant proposé et autorisent M. le Président à le signer ainsi que toute pièce à intervenir.*

#### 8. - ADHESION DU SIVU DES ALOUETTES AU SIEL

M. Fournier invite M. Vercherand à présenter ce rapport. Ce dernier indique que le SIVU des Alouettes a été créé en décembre 2015 avec l'objectif de construire un stade de football. Ce Syndicat, par délibération en date du 24 mai 2016, a souhaité adhérer au SIEL. Cette adhésion doit être approuvée par le Comité Syndical puis entérinée par arrêté préfectoral.

*Le Comité, à la majorité et quatre abstentions, approuve l'adhésion du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) des Alouettes au SIEL.*

## II. QUESTIONS DIVERSES

M. Fournier rappelle que le prochain Comité se tiendra le 16 décembre 2016 à 17 h 00, le lieu restant à définir. Il précise aussi que cette date risque d'évoluer en fonction des fêtes de fin d'année assez proches ! La séance est levée à dix-neuf heures trente.